

FICHE PROJET 5

ESPACE PUBLIC DU CŒUR HISTORIQUE

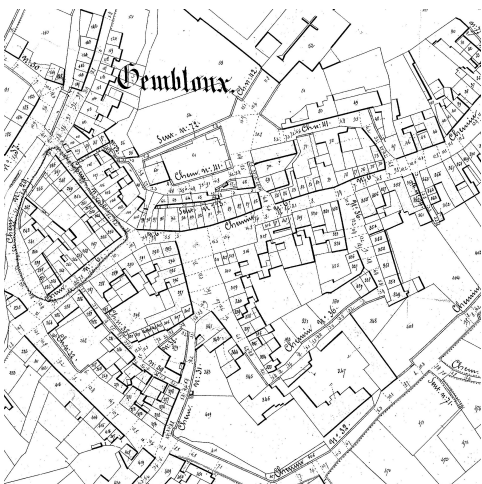


5.1. CONTEXTE

5.1.1. Localisation

Le périmètre d'actions comprend la Grand rue, la place de l'Hôtel de Ville, ainsi que les rues Léopold et Puits Connette.

5.1.2. Contexte historique



Extrait de l'Atlas
des communications vicinales, 1847



Place de l'Hôtel de Ville avec l'ancien Hôtel de Ville
au pied de la butte du Bailli (date inconnue)



Grand rue (années '50)



Place de l'Hôtel de Ville (date inconnue)

Dès la complétion de l'édification des remparts au 13ème siècle et le développement du bourg abbatial intramuros, l'axe de la Grand rue – incluant la rue Léopold et rejoignant la porte – se dessine pour ne plus être modifié jusqu'à aujourd'hui. Il reliait en effet la porte Saint-Nicolas à la porte dite "d'en Haut" ou "al Croix". Il en va de même pour la rue Puits Connette, pour la place de l'Hôtel de Ville - qui menait vers la rue du Chien Noir aboutissant à la porte du même nom - et pour la rue Notre-Dame. On soulignera que la butte du Bailli et l'actuel parking du Chien Noir (créé en 1950) étaient alors bâtis.

Les différents événements survenus entre le 16ème et le 17ème siècles (sièges, incendies...) modifient peu l'implantation générale du bâti, que l'on retrouvera tel quel jusqu'à la fin du 20ème siècle où l'ancien Hôtel de Ville situé sur la butte du Bailli est démoli (1989).

Outre ce dernier, deux bâtiments historiquement marquants mais aujourd'hui disparus sont à mentionner : il s'agit de l'hôpital Saint-Jacques, qui se situait en face des Grands Escaliers, et de la Halle aux draps à l'angle de la Grand rue et de la rue des Abbés-Comtes.

La Grand rue et la rue Léopold ont été réaménagées en 1994.

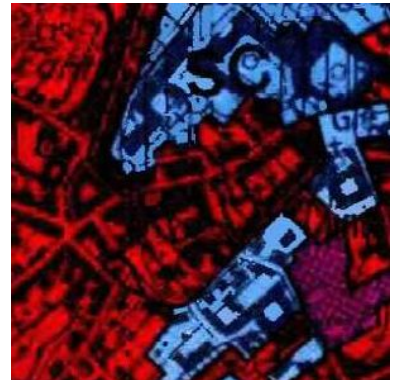
5.1.3. Statut juridique

Plan de secteur

Le périmètre de rénovation urbaine est couvert par le plan de secteur de Namur – Gembloux, planche 40/6. Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986.

L'ensemble du périmètre de l'action est inscrit en zone d'habitat.

Il est protégé par une ZICHE



Extrait du Plan de Secteur

PCA

PCA " Porte d'en haut " en cours d'élaboration.

RCU

Espace public

Le RCU adopté en 1996 est en cours de révision



Extrait du RCU

SSC

Espace public

Le SSC adopté en 1996 est en cours de révision



Extrait du SSC

Monumental de Belgique.



Bâti homogène de la rue Léopold et de la place de l'Hôtel de Ville



Bâtiment de la Justice de Paix

Les espaces publics et aménagements paysagers



Grand rue



Place de l'Hôtel de Ville



Rue Léopold

L'espace public étudié s'articule principalement autour de l'axe Grand rue – rue Léopold à vocation commerciale reliant le haut au bas du centre-ville de Gembloux.

La circulation s'y fait à sens unique depuis la place Saint-Jean vers la rue Théo Toussaint, et est encore fortement marquée par un trafic de transit. La place de l'Hôtel de Ville est elle aussi traversée par la circulation automobile depuis la rue du Chien Noir vers la Grand rue. On retrouve du stationnement longitudinal à hauteur de l'élargissement du bas de la Grand rue et sur la rue Léopold.

L'ensemble de ces voiries a été réaménagé en 1994, mettant en place un aménagement de plain-pied apte à favoriser un partage de l'espace public. Celui-ci est cependant freiné par l'utilisation multiple de mobilier urbain visant la séparation des flux (potelets de divers modèles, bacs à plantes fixes ou mobiles, bancs, barrières de protection piétonne...).

La place de l'Hôtel de Ville, coupée en deux parties clairement distinctes, illustre particulièrement ce procédé. Les flux piétons pâtissent également de ce type d'aménagement au vu des rétrécissements qu'il génère.

La rue Puits Connette et l'impasse aux Choux n'ont pas été incluses dans l'opération de 1994 : la première est entièrement pavée et ne reçoit qu'une circulation automobile locale, tandis que la seconde est entièrement asphaltée jusqu'aux garages privés la clôturant. L'état du revêtement de l'impasse est particulièrement fort dégradé, conférant à celle-ci un caractère d'espace résiduel.



Impasse aux Choux

Rue Puits Connette

Place de l'Hôtel de Ville

L'éclairage de l'impasse aux Choux, de la rue Léopold et de la Grand rue est assuré par des lampadaires de type routier implantés à hauteur de corniches des façades, et ce jusqu'à l'élargissement de cette dernière à hauteur de la place de l'Hôtel de Ville, où l'on retrouve des lanternes en consoles ancrées à faible hauteur également présentes dans la rue Puits Connette.

Outre les bacs à plantes, l'élément végétal se retrouve sous forme de trois arbres plantés et deux jardinières suspendues sur poteaux place de l'Hôtel de Ville bordée par la butte du Bailli. Cette dernière est entièrement végétalisée.

5.2. ÉVOLUTION DE LA SITUATION PAR RAPPORT À LA PHASE INVENTAIRE

La seule évolution notable par rapport à la phase inventaire concerne la sélection par la Région Wallonne de Gembloux comme "Commune Pilote Wallonie Cyclable". Le projet du nouvel Hôtel de Ville est quant à lui toujours en cours d'étude.

5.3. JUSTIFICATION ACTUELLE DU PROJET

5.3.1. Justification du projet

Axe majeur structurant le cœur historique de Gembloux et reliant le haut au bas de la ville, la Grand rue et son prolongement rue Léopold ont été l'objet de nombreux débats au sein des différentes CRQ et lors des ateliers urbains. La place de l'Hôtel de Ville en est son lieu de respiration principal. Cet ensemble a fait l'objet de plusieurs constats :

- la circulation de transit y est encore très présente ;
- les cheminements piétons y sont peu fluides et parfois difficilement praticables en raison de la multiplication des éléments de mobiliers urbains ;
- il rassemble l'essentiel de l'activité commerciale du centre-ville, avec cependant un taux d'inoccupation des surfaces commerciales important ;
- la dimension de convivialité y est peu développée malgré l'importance des flux piétons, et ce de manière plus prononcée sur la Grand rue et la rue Léopold ;
- la liaison qu'il propose entre les places de l'Orneau et Saint-Jean reste peu lisible en tant que telle.

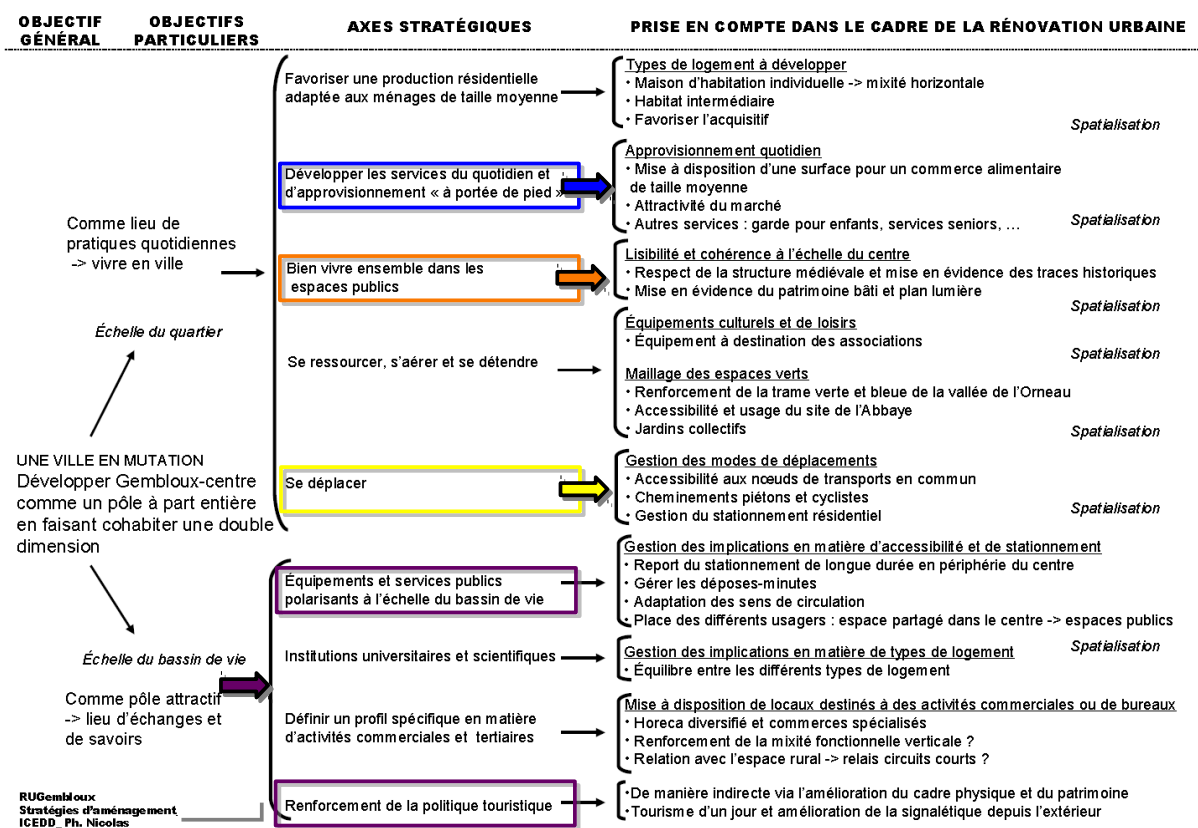
La justification de ce projet est donc à trouver dans ces éléments ainsi que dans son fort

potentiel relevé lors des CRQ et décrit comme suit :

- "Il serait intéressant de réfléchir à instaurer un "piétonnier" (...) où les voitures continuent à circuler dans le centre mais avec certaines difficultés à bien circuler (cheminement piéton entre les 2 places du centre-ville à Gembloux), ce qui à terme devient dissuasif".¹
- "Il est essentiel de mieux partager les espaces publics (places, mais aussi rues)".²

L'ensemble de ces éléments rejoint les enjeux et stratégies d'aménagement rappelés ci-après.

5.3.2. Rappel des enjeux et stratégies d'aménagement rencontrés



5.4. OBJECTIFS DU PROJET

Situé au cœur de l'opération de rénovation urbaine, les objectifs de ce projet peuvent se décliner comme suit :

- Renforcer le statut d'axe structurant de la Grand rue et de la rue Léopold.
- Intégrer les impasses au sein de cet axe majeur dans un souci de continuité de l'espace public.
- Marquer sa continuité entre le haut (places Saint-Jean et Saint-Guibert) et le bas de

¹ CRQ2 du 17 février 2011

² CRQ4 du 27 juin 2011

la ville (place de l'Orneau, îlot et rue Notre-Dame).

- Intégrer clairement la place de l'Hôtel de Ville au sein de ce réseau de places, tout en requalifiant son espace public comme lieu de vie à part entière.
- Développer la dimension de convivialité au sein de cet espace public.

L'ensemble de ces objectifs se traduira par :

- La mise en zone de rencontre de l'entièreté du périmètre de projet, permettant une lecture plus ouverte du site, une accessibilité accrue aux différents espaces qui le composent et un partage de l'espace public propice à la diversification des usages pouvant en être fait (marché, braderie, lieux de séjour, terrasses, événements...).
- La distinction au moyen d'une légère différence de niveau entre la Grand rue et la place de l'Hôtel de Ville permettant de conférer à cette dernière un statut de lieu de repos au sein des parcours urbains.

Quelques exemples de lieux s'organisant suivant un partage de l'espace tel rencontré dans les zones de rencontre :



Charleroi (Survey Amenagement)



Ekeren (Jozef Legrand)



Maxplatz à Neu Ulm (Jozef Legrand)



Enfin, l'ensemble de ces actions prendra en compte le travail effectué sur les espaces publics du centre de Gembloux dans un souci de cohérence et de lisibilité (matériaux, mobilier urbain, éclairage, végétaux...), permettant le développement de l'identité du centre historique de Gembloux comme pôle urbain à part entière.

Dans ce cadre, sa complémentarité avec les projets portant sur la rue Notre-Dame, sur la place de l'Orneau, sur les places Saint-Jean et Saint-Guibert, sur le travail de la butte du Bailli et sur la création du nouvel Hôtel de Ville sera particulièrement importante.

5.5. DESCRIPTION DU PROGRAMME À METTRE EN ŒUVRE

5.5.1. Descriptif du programme

Le développement de l'espace public étudié est programmé de la manière suivante :

- Aménagement de l'ensemble du périmètre de projet en zone de rencontre. Celui-ci inclut donc la Grand rue, la rue Léopold, la place de l'Hôtel de Ville, la rue Puits Connette et l'impasse aux Choux. La zone concernée a une superficie approximative de 4035 m².
- Surélévation (une marche - accessibilité PMR) du côté nord de la place de l'Hôtel de Ville.
- Les deux arbres présents sur cette place seront préservés. Quelques arbres à haute tige supplémentaires viendront souligner sous forme de bouquet l'articulation de la place à la Grand rue. Cette dernière sera rythmée dans sa montée vers la place Saint-Jean par la plantation plus ponctuelle d'arbres similaires.
- L'éclairage sera adapté au statut de zone de rencontre de l'ensemble de l'espace et sera choisi suivant le principe de cohérence des interventions sur les espaces publics : il sera unifié sur l'ensemble du centre historique. Il en ira de même pour tous les éléments de mobilier urbain.
- Enfin, le nombre de places de stationnement actuellement présentes au sein du périmètre de projet ne pourra être réduit.

5.5.2. Planning

Concernant le calendrier estimatif de ce projet dans le cadre de la rénovation urbaine, voir le tableau au chapitre "Calendrier et plan financier " du document "Schéma directeur". Le calendrier définitif du projet en lui-même sera précisé dès connaissance de l'engagement de cofinancement communal.

5.5.3. Sources de subsides

Les différentes sources de subsides possibles sont reprises par projet dans le tableau "Sources de subsides envisagées" du document "Schéma directeur".

5.6. ANNEXES

- Extrait du Schéma directeur
- Estimation